

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 01 Septembre 2021

Présents : B. GOUZIN. J.L. RANDON. A. GOBERT. B. BAUTOU. C. MACIAS-ADICEOM.
E. PONS. M. DIAW. M. RIEUTORD. R. ALLEXANT.

Absents excusés : R. POUJOL. C. CHAUVITEAU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 07 Juillet.

1. TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Le code général des impôts prévoit l'exonération durant deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements.

A compter de 2022, la commune peut décider de limiter cette exonération. C'est dans ce cadre qu'il est demandé au Conseil de se prononcer sur un taux d'exonération compris entre 40% et 90 % de la base imposable.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité de 8 voix pour et 1 abstention, de limiter à 40% l'exonération de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**2. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS)
SYNDICAT CENTRE HÉRAULT**

Dans son rapport le syndicat fixe 3 grands objectifs pour 2025 :

- Réduire de 10 % la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). En 2020 l'objectif a été atteint.
- Composter ou recycler 65 % des DMA et déchets des déchèteries gros véhicules. 55,3 % de valorisation en 2020.
- Réduire l'enfouissement des DMA et déchets des déchèteries gros véhicules.

Pour information le coût moyen par habitant est de 82€ hors taxe.

Une réflexion est en cours sur la mise en place d'une tarification incitative.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du Syndicat centre Hérault.

3. PROJETS À COURT TERME.

- **LAVOIR** : suite aux réflexions précédemment menées sur le sujet, il est proposé au Conseil de fermer grâce à des grilles le Lavoir afin de limiter les risques de dégradation et dépôts d'ordures. Dans un premier temps, le lavoir sera nettoyé (pierres nues ou enduit).

Le Conseil est favorable à l'unanimité à ce projet.

- **TERRAIN DE SPORTS** : la commission sports et loisirs est invitée à finaliser son projet afin, qu'après validation par le Conseil, des devis puissent être établis d'ici la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H.